

campagne d'évaluation 2015

Dématérialisation de l'entretien professionnel des ATTEE



L'expérimentation de l'entretien professionnel

Le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoyait l'expérimentation de l'entretien professionnel.

Ce décret permettait, aux collectivités qui le souhaitaient, de mettre en place l'entretien professionnel annuel pour chaque fonctionnaire, effectué par son supérieur hiérarchique direct.

Le Département de la Gironde a fait le choix de participer à cette expérimentation et d'instaurer l'entretien professionnel dans le cadre de la mise en place d'une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux met en œuvre, à titre pérenne, l'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale.

Le décret conforte celui du 29 juin 2010 et n'apporte aucun grand changement. Le Département de la Gironde a donc d'ores et déjà un système d'évaluation en concordance avec la nouvelle réglementation (qui s'applique au 1^{er} janvier 2015).

La poursuite de la dématérialisation

En 2012, lors de la première campagne d'évaluation basée sur l'entretien professionnel, une partie des agents est restée sur un dispositif papier, reprenant cependant le même cadre que le dispositif dématérialisé en vue de l'harmonisation des pratiques pour l'ensemble des agents de la collectivité.
(ATTEE, agents des CRD, agents de quelques services à la marge).

En 2013, une expérimentation a été tentée dans 5 établissements publics locaux d'enseignement.

L'expérimentation n'a pas été probante compte-tenu de l'inadéquation du logiciel avec le réseau (temps de connexion trop long)

Après s'être laissé le temps de l'organisation (en 2014), il est désormais possible de dématérialiser l'évaluation des ATTEE de façon satisfaisante d'un point de vu technique.

L'évaluation de l'année 2015 se fait donc sur l'outil informatique dans tous les collèges et pour l'ensemble des ATTEE.

Accompagnement de la DRH

Dates de la campagne d'évaluation : 06 novembre 2015 – 08 janvier 2016

La DRH forme l'ensemble des adjoints gestionnaires par l'organisation de 6 réunions réparties sur le territoire.

Des outils d'aide ont été élaborés pour aider les adjoints gestionnaires et les agents :

- Un guide connexion au portail du département
- Un guide utilisateur expliquant de façon exhaustive les règles de fond et l'utilisation de l'outil informatique
- Une foire aux questions

La mise en place d'une hotline est assurée :

Les adjoints gestionnaires et les agents ont un point d'entrée unique au :
05 56 99 68 00.

La dématérialisation de l'évaluation passant par le portail du département permet désormais aux agents, comme aux adjoints gestionnaires d'accéder (toute l'année) à l'Intranet du département (Mascaret).